

Sociétés étrangères: Avis d'abonnement au timbre (page 10103).

Relevé des produits vinicoles d'origine et de provenance tunisiennes importés en France et en Algérie (page 10104).

MM. Duchène, directeur des affaires politiques au ministère des colonies, Bonamy, gouverneur des colonies, chef du service des affaires indigènes.

frais de déplacement et de séjour du personnel enseignant.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Stages intercantonaux d'éducation physique.

Le Président de la République française,
Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts et du président du conseil, ministre des finances,
Vu le décret du 20 avril 1926, portant organisation des stages intercantonaux d'éducation physique réservés aux instituteurs et aux institutrices;
Vu le décret du 3 août 1927, relatif aux

polit- frais de déplacement et de séjour du per-
chef sonnel enseignant et des élèves des stages
es au intercantonaux,

Inde- Décrète:

Sor- Art. 1^{er}. — L'article 2 du décret du
com- 20 avril 1926 est complété par le para-
mires graphe suivant:

de « La durée des stages intercantonaux
in- d'éducation physique peut, exceptionnelle-
sul- ment, et sur la demande motivée des ins-
roit pecteurs d'académie, être portée, par dé-
coit cision spéciale du ministre, à quatre jours
de pleins. »

de Art. 2. — Le ministre de l'instruction
oit publique et des beaux-arts et le président
is- du conseil, ministre des finances, sont
si- chargés, chacun en ce qui le concerne, de
si l'exécution du présent décret, qui sera
publié au *Journal officiel*.

Fait à Rambouillet, le 5 septembre 1928.

GASTON DOUMERGUE,

Par le Président de la République:

Le président du conseil,
ministre des finances,

RAYMOND POINCARÉ.

Le ministre de l'instruction publique
et des beaux-arts,

ÉDOUARD HERRIOT.